



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Services d'informations et de relations publiques

pour la transition énergétique

Communiqué d'information « Isolation Pour Tous »

1010952

Lundi 29 janvier 2018

● Qu'est-ce que le programme isolation des combles?

Le programme isolation des combles est un programme d'isolation des foyers à 1 €. Créé par le ministère de l'Écologie en 2016, renouvelé en 2018, il a été créé pour aider les familles à réaliser jusqu'à 30% d'économies d'énergie, en effectuant les travaux d'isolation de leurs combles.

Le Pacte Isolation pour Tous est une initiative visant à lutter contre la précarité énergétique. Il s'agit d'un programme d'isolation de combles perdus, soumis à des conditions d'éligibilité.

● Des travaux à la charge des Pollueurs

L'Etat oblige les pollueurs à ouvrir aux foyers français des solutions de diminution de consommation énergétique.

Vos travaux seront donc financés via les certificats d'économies d'énergies. Vous n'aurez réellement qu'un seul euro à déboursier ! Ce pacte permet donc à tous ceux qui sont éligibles de réaliser d'importantes économies d'énergie.

● Qui peut bénéficier de cette aide de l'état ?

Tous les foyers visés par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE).

Au dispositif global, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a rajouté une nouvelle obligation d'économies d'énergie (article L. 211-1-1) au profit des foyers en situation de précarité énergétique.

Vérifiez votre Éligibilité et bénéficiez d'une installation pour un 1 € en nous contactant :

du lundi au jeudi de 9h à 18h sans
interruption et le vendredi de 9h à 14h au

09.77.55.43.43

Lettre d'information à retrouver sur le site officiel de :
economie.gouv.fr/particuliers/aides-renovation-energetique